

Usumbura, le 13 janvier 1949.

N° .....

Rappeler dans la réponse la date et le numéro

Réponse au n° .....

du ..... 19 .....

ANNEXE

OBJET:

CIRCULAIRE N° 21/T.F.

KIBUNGO



4068

Monsieur l'Administrateur Territorial, (Tous)  
Monsieur le Résident, (Deux)

Les loyers des terrains industriels et résidentiels  
sont fixés compte tenu de leur situation.

Je prie Messieurs les Administrateurs Territoriaux,  
lors de la transmission de demandes de location de semb-  
lables terrains de ne pas omettre de donner la distance,  
à vol d'oiseau, entre le terrain et les limites soit des  
circonscriptions urbaines soit des centres commerciaux,  
soit des postes d'occupation.

Ils agiront, de même, pour les terrains demandés  
à titre gratuit.

Pour le Gouverneur,  
LE COMMISSAIRE PROVINCIAL,  
M. DE RYCK,

sé): M. DE RYCK.

Pour expédition conforme à la minute  
LE CHEF DU SECRETARIAT, S. STRAUNARD,

A Monsieur l'Administrateur Territorial  
à  
KIBUNGU.

*Instructions TF*  
*Recu le 21/1/49*  
**TFH**